



Rapport d'activité 2014 de la CSN

Résumé

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extra-parlementaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.

Au cours de l'année sous revue, la CSN a examiné des mesures dans le domaine de la protection en cas d'urgence, qui avaient été décidées par le Conseil fédéral en 2012 sur recommandation du groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection de la population en cas de situation d'urgence suite à des événements extrêmes survenant en Suisse (IDA NOMEX). Concrètement, la CSN s'est exprimée sur la vérification des scénarios de référence (mesure 14) et sur l'examen du concept de zones (mesure 18). La CSN a indiqué dans ses commentaires que les scénarios de référence pour la planification d'urgence au voisinage des centrales nucléaires, qui sont en phase avec la réalité, doivent être axés sur les risques existants. Compte tenu du risque potentiel élevé, des investissements importants sont consentis pour la sécurité des installations nucléaires et leur exploitation et les risques sont analysés de manière globale, si bien que la CSN estime que des hypothèses de risque présumées trop élevées ne sont pas pertinentes dans des scénarios de référence (c'est-à-dire en tant que base à la préparation concrète de mesures de protection en cas d'urgence). S'agissant du concept de zones, la CSN n'a formulé aucune objection par rapport aux recommandations du groupe de travail (sectorisation simplifiée dans la zone 2; zone 3 nouvelle en tant que zone de projet; discussion approfondie des résultats concernant les scénarios de référence). La CSN estime cependant, sur la base du rapport final présenté, qu'il n'est pas possible d'évaluer de manière définitive s'il est nécessaire de procéder à une adaptation supplémentaire du concept de zones.

La CSN a commenté les projets de trois directives de l'IFSN. Il convient de relever le projet de directive ENSI-A03 sur le réexamen périodique de sécurité des centrales nucléaires. Etant donné l'importance du réexamen périodique de sécurité pour assurer la sécurité nucléaire des centrales, la CSN a pris expressément position sur le projet de directive et s'est exprimée sur différents aspects de forme et de contenu. Les remarques de la CSN ont été partiellement prises en compte dans la version définitive de la directive.

Dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, la CSN s'est acquittée de différentes tâches dans le cadre du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». Elle a participé aux réunions techniques en vue de l'information sur les acquis géologiques dans les sites potentiels et a consigné ses conclusions à l'attention de l'IFSN au terme de ces réunions. Durant l'exercice, une représentation de la CSN a pris part à différentes séances consacrées à la planification de l'étape 3 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes».

La CSN a remis au DETEC son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2012 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN est arrivée à la conclusion que le conseil de l'IFSN s'était acquittée de ses tâches conformément à la législation. Concernant



l'étendue de l'évaluation de la CSN, la CSN a recommandé d'adopter le rapport et de donner décharge au conseil de l'IFSN.

En novembre de l'année sous revue, la CSN a visité la centrale nucléaire allemande d'Obrigheim en cours de démantèlement depuis fin 2008. Cette visite lui a permis d'obtenir un éclairage précieux sur le déroulement de la procédure et de se faire une idée précise du défi actuel et futur que représente la mise hors service d'une centrale nucléaire. La CSN continuera de suivre avec intérêt la question de la désaffectation des installations.

La commission s'est réunie lors de onze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre participé à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités.